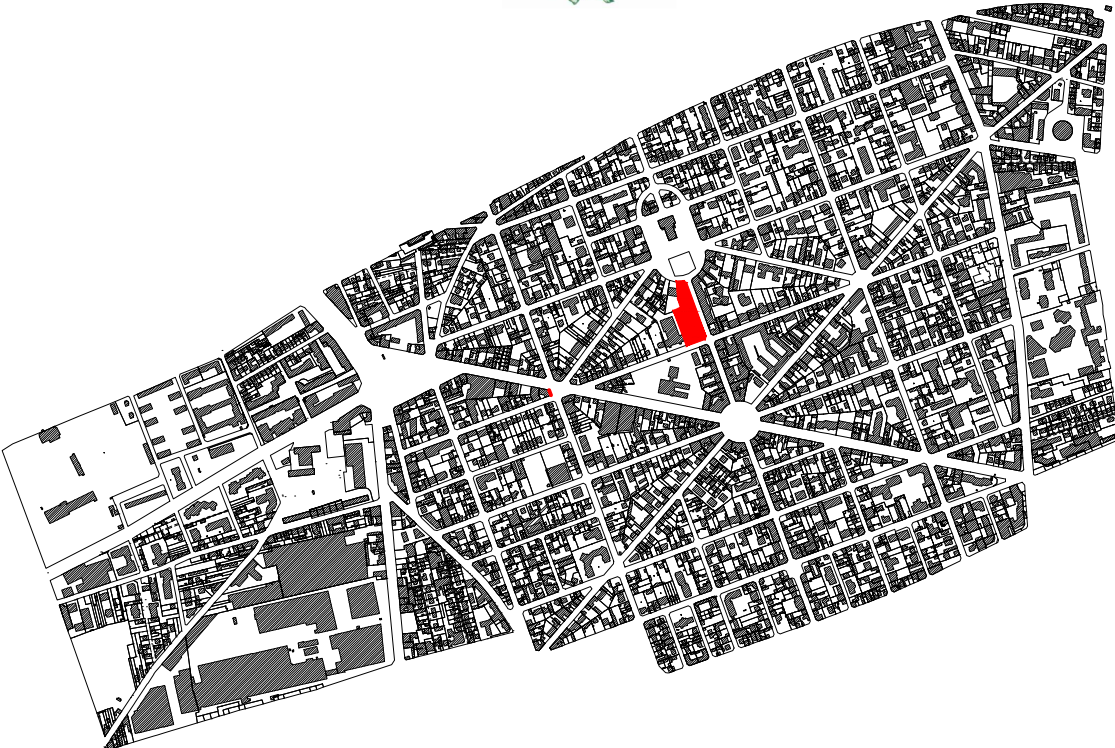


Ville de
La Garenne-Colombes

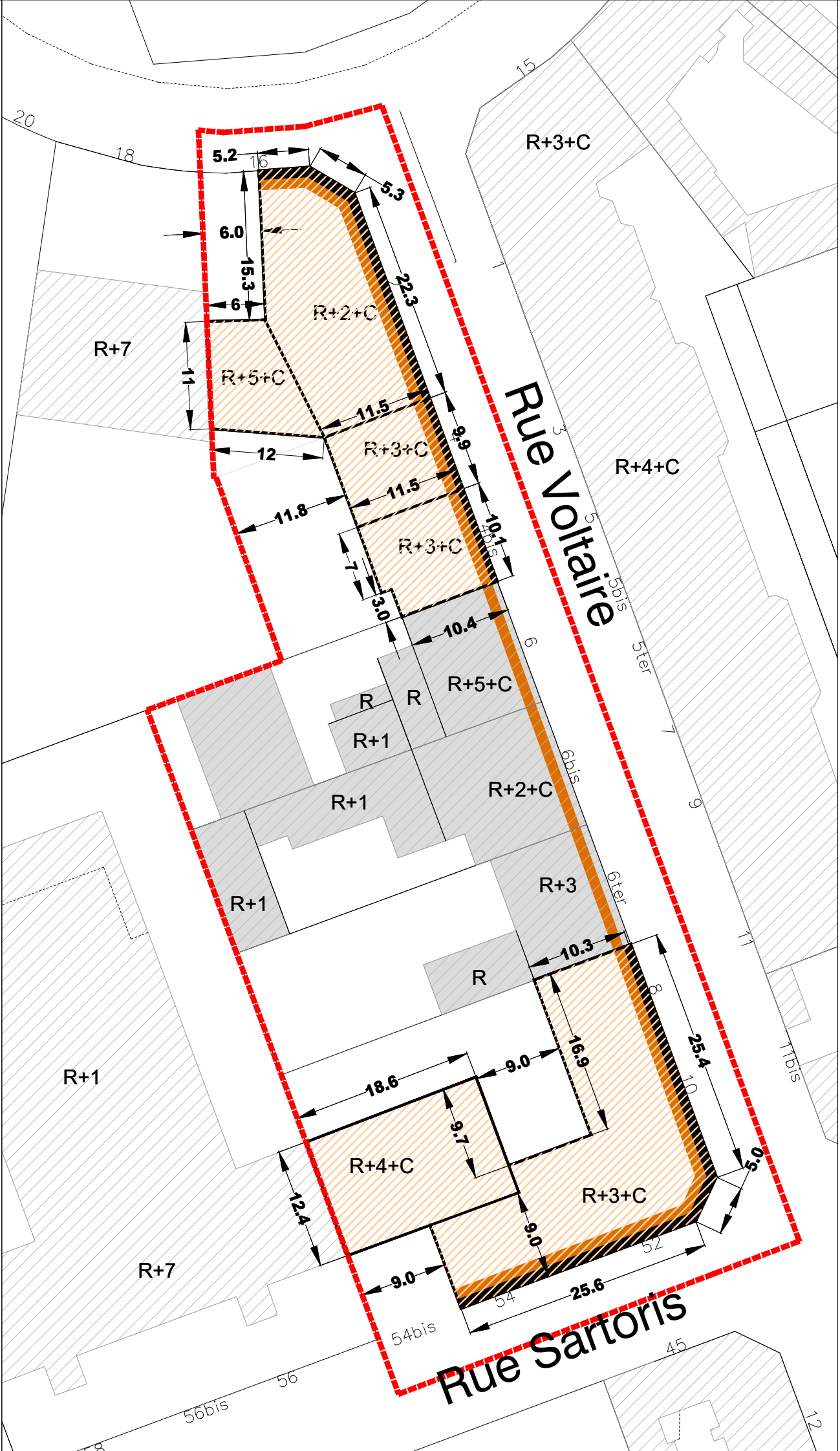


Plan Local d'Urbanisme

Document graphique de la zone UPM 1

4.3

Ech: 1/500 ème Février 2017



LEGENDE

- Limite de zone UPM
- Emprise maximale constructible en superstructure
- Bâti existant
- Implantation du bâti à l'alignement
- A vocation commerciale

R+2+C	Nombre d'étage maximum autorisé
R+2+C	= 9 m à l'égout 12 m au faîtage
R+3+C	= 12 m à l'égout 15 m au faîtage
R+4+C	= 16 m à l'égout 19 m au faîtage
R+5+C	= 19 m à l'égout 22 m au faîtage

NOTA :
Dans le cas d'une opération de démolition / reconstruction hors emprise maximales constructibles telle que définies sur ce présent document graphique, il sera fait application des règles définies pour la zone UA

0m 20m

